

LAMBALLE TERRE ET MER

(PLEMY)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2019

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
■	ETAT DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	14
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	15
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER exerce la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2019.

Sur son territoire, on trouve, en 2019, 6 services différents :

- Erquy (contrat d'affermage Véolia),
- Plemy et Ex Henanbihen (contrats d'affermage SAUR)
- Moncontour (contrat d'affermage STGS)
- un service exploité en régie sur les anciens territoires de Lamballe Communauté et de la CC du Penthièvre (hors Erquy et Plurien) et depuis 2019, des communes de Hénon, Plédéliac, Quessoy et Trédaniel
- Plurien rattaché au contrat d'affermage Véolia du Syndicat des Fremur (ex Cap Fréhel).

Le présent rapport concerne uniquement le service : PLEMY.

Les communes de ce service sont les suivantes : PLEMY.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 700 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2011. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2022.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2015	Modification de la formule de révision des tarifs. Prise en compte de l'indice ICHT-E hors effet du CICE.
2	01/01/2017	Intégration de nouveaux ouvrages dans le périmètre d'affermage. Modification de l'engagement sur le rendement de réseau. Prise en compte de la réforme "construire sans détruire". Modification du tarif du délégataire.
3	01/01/2019	Transfert de compétence à LAMBALLE TERRE ET MER.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, facturation du service assainissement (intégré au tarif), traitement des doléances client
Mise en service	des branchements

Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des poteaux incendie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des clôtures, des toitures, couvertures, du génie civil
-----------------------	--

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2018 [m³]	Prélèvement 2019 [m³]	Variation 2018/2019
Captage Le Gué beurroux PLEMY Prélèvement en nappe souterraine	15	68 473	68 983	+0,74 %
Total des prélèvements [m³]		68 473	68 983	+0,74 %

• Volumes importés

Achat à	Acheté en 2018 [m³]	Acheté en 2019 [m³]
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	89 074	91 506

Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2018 [m³]	Production 2019 [m³]	Variation 2018/2019
Station Le Gué Beurroux PLEMY Traitement complet	300	68 473	68 983	+0,74 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2018	2019	Variation
Ressources propres	68 473	68 983	+0,74 %
Importations	89 074	91 506	+2,73 %
Total général	157 547	160 489	+1,87 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2018	2019	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	799	802	+0,38 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	799	802	+0,38 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2018	2019	Variation
Volume produit	68 473	68 983	+0,74 %
Volume importé	89 074	91 506	+2,73 %
Volume exporté	- 17 296	- 16 172	-6,50 %
Volume mis en distribution	140 251	144 317	+2,90 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	133 765	126 405	-5,50 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	133 765	126 405	-5,50 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 158 m³ par an. Elle était de 167 m³ en 2018.

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2018 [m³]	Exporté en 2019 [m³]
LAMBALLE TERRE ET MER - MONCONTOUR	17 296	16 172
Volume total exporté	- 17 296	- 16 172

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2018	2019	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	69,0	69,0	+0,00 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2020, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 20,35 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : PLEMY

2019

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,74	38,26	+1,38 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	0,4435	0,4496	+1,38 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	0,4435	0,4496	+1,38 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,4198	0,4256	+1,38 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m³)	0,4198	0,4256	+1,38 %
	Vente en Gros	0,5461	0,5536	+1,37 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	69,47	50,95	-26,66 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	0,826	0,8344	+1,02 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	0,678	0,8344	+23,07 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,488	0,8584	+75,90 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m³)	0,447	0,5744	+28,50 %
	Vente en Gros	0,000	0,0000	
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0122	0,0143	+17,21 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Exploitant	90,96	92,21	+1,37 %
Collectivité	165,63	151,08	-8,78 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	1,46	1,72	+17,81 %
TVA	14,85	14,14	-4,78 %
Total [€ TTC]	284,90	271,15	-4,83 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-5,18 %

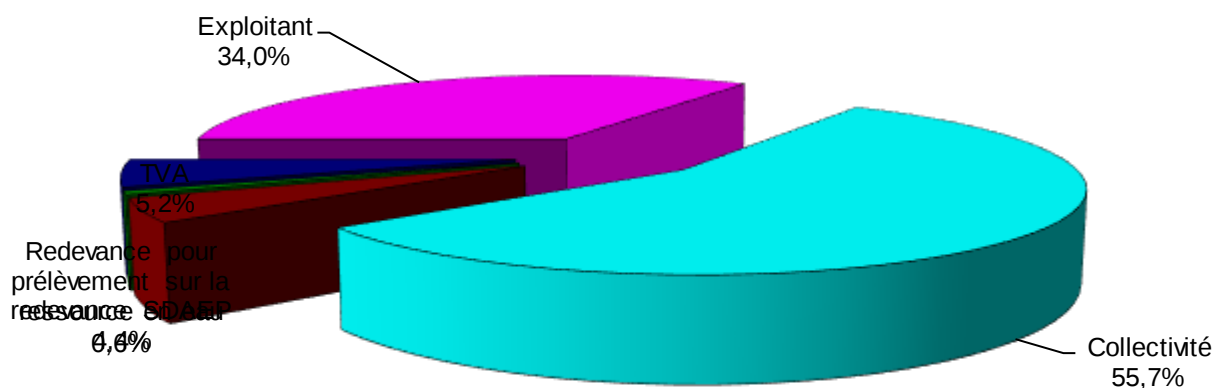
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,26 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2020



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : PLEMY

2019

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,74	38,26	+1,38 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	0,4435	0,4496	+1,38 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	0,4435	0,4496	+1,38 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,4198	0,4256	+1,38 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m³)	0,4198	0,4256	+1,38 %
	Vente en Gros	0,5461	0,5536	+1,37 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	69,47	50,95	-26,66 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	0,826	0,8344	+1,02 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	0,678	0,8344	+23,07 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,488	0,8584	+75,90 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m³)	0,447	0,5744	+28,50 %
	Vente en Gros	0,000	0,0000	
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0122	0,0143	+17,21 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Exploitant	90,96	92,21	+1,37 %
Collectivité	165,63	151,08	-8,78 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	1,46	1,72	+17,81 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,83	16,12	-4,22 %
Total [€ TTC]	322,88	309,13	-4,26 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-5,18 %

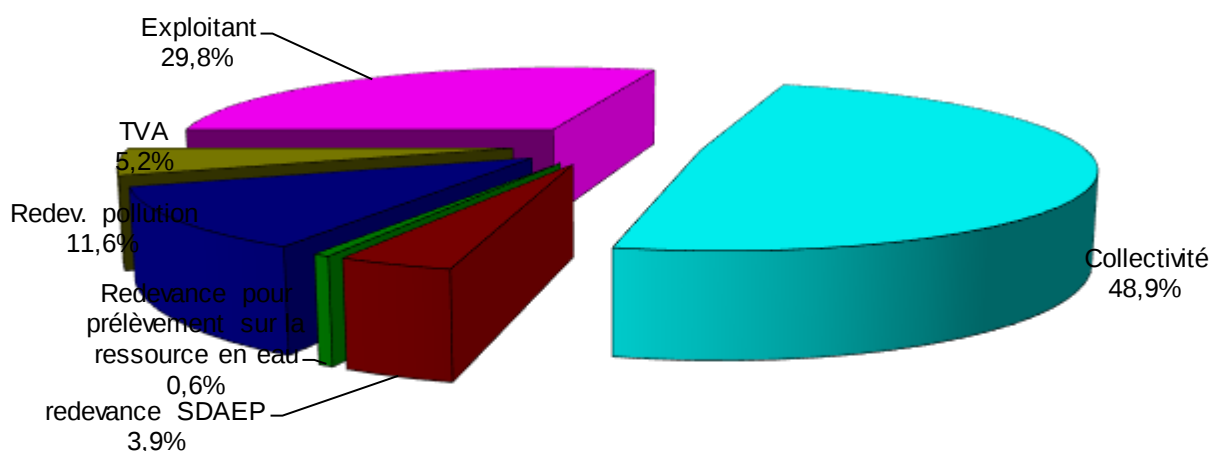
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,58 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2020



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2018	2019	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	137 210,90 €	134 099,07 €	-2,27 %
dont abonnements	55 158,67 €	55 467,46 €	+0,56 %
Recettes vente d'eau non domestiques	2 832,80 €	0,00 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	17,34 €	- 12,34 €	-171,16 %
Total recettes de vente d'eau	140 061,04 €	134 086,73 €	-4,27 %
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	2 558,09 €	2 601,24 €	
Total des recettes	142 619,13 €	136 687,97 €	

• Recettes de l'exploitant

	2018	2019	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	84 217,85 €	83 472,85 €	-0,88 %
dont abonnements	29 380,43 €	30 128,96 €	+2,55 %
Recettes vente d'eau non domestiques	2 481,25 €	0,00 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	9,00 €	7,39 €	-17,89 %
Recettes de volume exporté	9 940,23 €	10 096,29 €	+1,57 %
Total recettes de vente d'eau	96 648,33 €	93 576,53 €	-3,18 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	16	0	100 %	-
Conformité physico- chimique	16	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

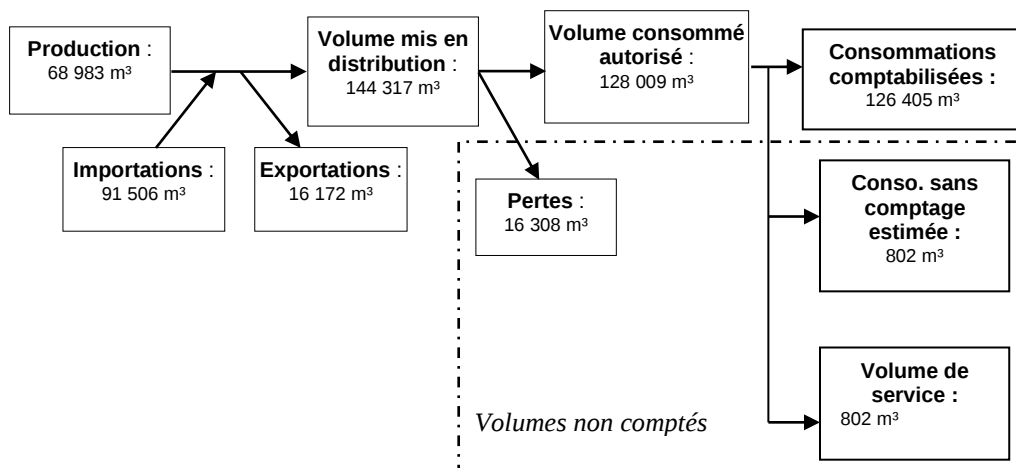
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 802 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 802 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement du réseau de distribution [%]	82,6 %	89,3 %	89,1 %	96,9 %	89,8 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,4	0,7	0,8	0,3	0,7

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,3	0,7	0,8	0,2	0,6

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	6,3	5,7	6,2	6,1	5,7
Seuil de rendement [%]	66,3 %	66,1 %	66,2 %	66,2 %	66,1 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,225	0	2	2	2

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,8 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux
Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable
Etudes sur le périmètre de captage du Gué Beuroux

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2018	2019
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2015	2016	2017	2018	2019
Montant de la dotation aux amortissements	14 975,27 €	47 633,00 €	48 623,79 €	50 607,00 €	28 085,02 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux
Sécurisation de la suppression de Fanton Gatinée
Sécurisation du réservoir du Breuil

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2018	2019
montants des abandons de créance	13,00 €	69,00 €